

SÉANCE DU 10 JANVIER 2022

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à huis clos au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert, le 10 janvier 2022 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

M. Richard Belhumeur, Maire
 M. Éric Deschênes, conseiller au poste numéro 1
 M. Richard Dion, conseiller au poste numéro 2
 M. Vincent Bergeron, conseiller au poste numéro 3
 Mme Louise Jacques, conseiller au poste numéro 4
 M. Sylvain Toupin, conseiller au poste numéro 5
 Mme Annie Sylvestre, conseiller au poste numéro 6

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Richard Belhumeur. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Nathalie Panneton, sont également présents.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
2. PÉRIODE DE QUESTIONS	2
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021.....	2
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	2
4.1 AUGMENTATIONS SALARIALES DU PERSONNEL ET DES ÉLUS MUNICIPAUX	2
4.2 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2022.....	3
4.3 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE	4
4.4 MUTUELLE DE PRÉVENTION.....	4
4.5 DON AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE.....	5
5. HYGIÈNE DU MILIEU	5
5.1 DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE	5
5.1.1 Désignation d'un signataire	5
5.1.2 Engagement du requérant	5
5.1.3 Octroi du mandat à une firme de génie-conseil.....	6
5.2 COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DESTINÉES À L'ÉLIMINATION	6
5.3 RAPPORT 2020 SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE	7
6. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	7
6.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.....	7
7. LOISIRS ET CULTURE	7
7.1 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU 1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE	7
7.2 DEMANDE DE REMBOURSEMENT BÔBARBOTS.....	8
7.3 ABOLITION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE	8
8. ADOPTION DES COMPTES	9
9. PÉRIODE DE QUESTIONS	9
10. LEVÉE DE LA SÉANCE	9

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier, informe le conseil qu'un point à l'ordre du jour est ajouté, soit :

rés. 01-01-2022

- 7.3 Abolition des frais de retard à la bibliothèque;

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 33 et aucune question n'a été acheminée au conseil municipal.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021

rés. 02-01-2022

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le procès-verbal de la séance du 6 décembre deux mille vingt et un avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 AUGMENTATIONS SALARIALES DU PERSONNEL ET DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation (ci-après appelé « l'IPC »), de novembre 2020 à novembre 2021, est de 5.2 % pour le Québec selon Statistique Canada;

ATTENDU QUE la convention collective de travail des employés de la Municipalité de Saint-Cuthbert ainsi que la Politique salariale des employés cadres mentionnent une augmentation salariale annuelle au plus élevés des pourcentages suivants :

- 2.5 %
- L'IPC

ATTENDU QUE l'article 10 du règlement numéro 303 sur le traitement des élus municipaux mentionne une indexation en fonction de l'IPC publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente;

rés. 01-03-2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Louise Jacques, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise une augmentation salariale pour 2022 de 5.2 % au personnel syndiqué, au personnel cadre et aux élus municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2022

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 15 ans, le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois(e)s à l'égard de la persévérance scolaire, et qu'il est aisé d'affirmer que la situation s'est modifiée dans Lanaudière :

- Le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis), a quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2019, passant de 67.6 % à 78.3 %;

CONSIDÉRANT QUE bien que ces résultats soient réjouissants, il est toutefois important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier :

- Le contexte pandémique et la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exercent une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- Le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que ceux entrant au secondaire avec un retard augmentent année après année;
- Environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;
- Près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture.

CONSIDÉRANT QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT QUE l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

rés. 04-01-2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par M. Sylvain Toupin, et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert reconnaisse la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2022 afin que notre municipalité soit reconnue comme une plus-value pour la réussite de ses citoyens en formation, en réalisant les activités suivantes :

- Durant les JPS 2022, diffuser un message sur la persévérance scolaire dans le bulletin municipal, sur le site internet de la municipalité et sur l'enseigne numérique;
- À la bibliothèque « Adélarde-Lambert », distribuer des outils promotionnels des JPS 2022;
- Port du ruban de la persévérance scolaire;
- Distribution, sous la forme de quatre (4) bourses d'études, d'un montant total de 1 000 \$ à quatre (4) finissants d'un diplôme d'études secondaires, d'un diplôme d'études professionnelles, d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études universitaires;
- Maintien de la certification OSER-JEUNES.

QUE la directrice générale adjointe, Mme Nathalie Panneton, soit désignée à titre de personne déléguée pour la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE

rés. 05-01-2022

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert renouvelle l'adhésion annuelle pour 2022 à l'*Association forestière de Lanaudière*, au montant de 150 \$.

Adoptée à l'unanimité.

4.4 MUTUELLE DE PRÉVENTION

CONSIDÉRANT les taux personnalisés de cotisation à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail* (ci-après appelé « CNESTT ») des cinq (5) dernières années avec la mutuelle de prévention *Groupe Conseil Novo SST*;

CONSIDÉRANT l'estimation soumise par *Groupe acciSST inc.* pour le taux personnalisé à la CNESST auquel notre groupe sera admissible pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT les économies potentielles offertes par le taux personnalisé à la CNESST applicable par *Groupe AcciSST inc.* pour les prochaines années en comparaison du taux personnalisé applicable par *Groupe Conseil Novo SST*;

rés. 06-01-2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le transfert des services de mutuelle de prévention avec *Goupe acciSST inc.*;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, est autorisé à signer la documentation nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

4.5 DON AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE

rés. 07-01-2022

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement de 100.00 \$ au *Centre de prévention du suicide de Lanaudière* à titre de don.

Adoptée à l'unanimité.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE

5.1.1 Désignation d'un signataire

rés. 08-01-2022

Il est proposé par Mme Louise Jacques, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

5.1.2 Engagement du requérant

rés. 09-01-2022

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents

fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert s'engage à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet d'eaux résiduelles provenant de la chaîne de traitement de l'eau et du traitement des boues;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert mandate *Équipe Laurence inc.* pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir une copie au *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* au plus tard 60 jours après leur mise en service.

Adoptée à l'unanimité.

5.1.3 Octroi du mandat à une firme de génie-conseil

Il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

rés. 10-01-2022

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise *Équipe Laurence inc.* À présenter les plans du projet « Mise aux normes – Usine de filtration Saint-Cuthbert » pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert afin d'obtenir les autorisations requises auprès du *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* et de tout autre organisme;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert s'engage à transmettre au *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DESTINÉES À L'ÉLIMINATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert a accepté un contrat d'une durée de cinq (5) ans, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, avec *EBI Environnement* pour la collecte et le transport des matières résiduelles destinées à l'élimination;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) dernières années dudit contrat sont optionnelles et doivent faire l'objet d'une résolution pour être en vigueur;

rés. 11-01-2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Vincent et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de se prévaloir de la première des deux années optionnelles dudit contrat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 RAPPORT 2020 SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu :

rés. 12-01-2022

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le rapport 2020 sur l'usage de l'eau potable qui a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en lien avec la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT les articles 146 à 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

rés. 13-01-2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par Mme Louise Jacques et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme les personnes suivantes pour constituer le comité consultatif d'urbanisme :

- Président, M. Sylvain Toupin, membre du conseil municipal
- M. Vincent Bergeron, membre du conseil municipal
- M. Daniel Colpron, citoyen
- M. Eugène Morel, citoyen
- M. Claude Vallière, citoyen
- M. André Désy, citoyen
- M. Yvon Tranchemontagne, citoyen

Adoptée à l'unanimité.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU 1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE le 1000 KM du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la Municipalité de Saint-Cuthbert dans les journées du 10 et 11 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE certaines routes devront être fermées de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que la Municipalité de Saint-Cuthbert en fait partie ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation mettra des mesures en place pour s'adapter au contexte de la pandémie de COVID-19 au moment de l'évènement.

EN COaNSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par Richard Dion et résolu :

rés. 14-01-2022

- QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le passage des cyclistes du 1000 KM sur nos routes prévu dans les tracés déposés;
- QUE** la municipalité collabore à l'activité en fournissant les bénévoles et les équipements nécessaires pour la tenue de l'évènement;
- QUE** la municipalité publicise l'activité et invite ses résidents à se joindre à l'évènement si le contexte de la pandémie le permet au moment de l'évènement;
- QUE** la municipalité autorise le vol de drone sur son territoire selon le cadre réglementaire Canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 DEMANDE DE REMBOURSEMENT BÔBARBOTS

M. Sylvain Toupin déclare avoir un intérêt particulier à l'égard de ce point à l'ordre du jour, soit qu'il est un des administrateurs des Amis de la Chicot de Saint-Cuthbert. M. Sylvain Toupin confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.

Il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

rés. 15-01-2022

- QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le remboursement d'un montant de 382.17 \$ (tx. incl.) aux *Amis de la Chicot de Saint-Cuthbert (Les)* pour le remboursement de matériel de peinture dans le cadre d'activités d'intégration Les Bôbarbots.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 ABOLITION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie en matière de frais de retard, tel qu'exposé par Mme Louise Jacques, répondante attitrée;

rés. 16-01-2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Louise Jacques, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

- QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert ordonne l'abolition des frais de retard à la bibliothèque Adélar-Lambert.

Adoptée à l'unanimité.

8. ADOPTION DES COMPTES

rés. 17-01-2022

Il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes figurant sur la liste des comptes numéro 2022-01 au montant de 219 260.34 \$ \$ et autorise le Maire, M. Richard Belhumeur, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

rés. 18-01-2022

Il est proposé par Richard Dion et résolu que la séance est levée.

Adoptée à l'unanimité.

Je, Richard Belhumeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Belhumeur, Maire

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 10^e jour du mois de janvier 2022.

Larry Drapeau
Directeur général et greffier-trésorier

